

## Lettre aux lecteurs

*Métro, 15 avril 2019*

---

## L'aide à mourir, une question de choix de mots

Un rapport publié par la Commission des soins de vie sur l'aide à mourir fait beaucoup réfléchir. Certaines personnes notent des iniquités, des disparités et y ajoutent même le mot d'« indignités ». D'autres ne sont pas surpris de la lenteur d'exécution. Les conclusions nous font comprendre combien nous baignons aujourd'hui dans une société où règne la confusion totale. Tout ce qui dans le passé détruisait la vie des personnes était considéré comme une mauvaise action et s'avancait de façon honteuse, en catimini, rasant les murs.

Aujourd'hui, les actions qui veulent détruire la vie des personnes sont considérées comme louables, sous des prétextes d'ordre économique, médical ou politique, et elles avancent d'un pas assuré, triomphantes et sûres de leur bon droit. On semble dire des personnes qui souhaitent interrompre leur vie par le suicide assisté qu'elles désirent mourir dignement. Est-ce à dire que celles qui acceptent d'aller courageusement jusqu'au bout de leur condition humaine et de mourir d'une mort naturelle sont indignes?

Les médecins qui refusent de tuer les patients en leur injectant un produit létal, comme on le fait dans certains pays pour la peine de mort, seront-ils bientôt considérés comme non compatissants, alors que ceux qui sont prêts à tuer les patients seront vus comme de bons collaborateurs pour l'exécution de la loi?

On exige le respect du droit à l'autonomie et du libre choix des patients et on bafoue le droit des médecins dont le rôle est de guérir et non de tuer.



On impose aux pharmaciens de préparer le poison, aux médecins de l'injecter, et on se moque éperdument de ce qu'ils peuvent ressentir après avoir fait un tel geste.

Le gouvernement donne le droit d'euthanasier les gens. Il pense ainsi avoir tout réglé et que le tout passera comme du beurre en appelant ce type de meurtre « soins de santé », alors que ce sont des « soins pour mourir ».

Ce ne sera pas si facile : ce qui est légal n'est pas automatiquement moral, puisqu'on parle bien de vies humaines, de conscience et de responsabilité morale.

Le gouvernement, malgré toutes ses lois et sa jurisprudence, ne pourra jamais s'ingérer dans la conscience des personnes. D'ailleurs, il s'y perd lui-même en n'appelant pas les choses par leur vrai nom.

Cela risque de prendre encore beaucoup de temps pour que la culture de la mort prenne le dessus sur la culture de la vie dans notre société qui possède encore le sens du vrai bien-être des personnes.

Il y a pourtant, humainement parlant, des points importants à considérer :

- Plusieurs personnes malades, handicapées et isolées se sentent vulnérables et ont besoin d'être prises en charge par le système médical, soulagées physiquement de leur douleur, entourées et accompagnées de leurs proches, pour passer à travers leurs souffrances. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles veulent qu'on les tue, d'où l'importance d'aller à la source du problème et du « pourquoi je veux mourir ».
- Chacun a le droit de refuser l'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire d'exiger l'arrêt des traitements, et de demander aux médecins de l'aider à ne pas souffrir en utilisant de la morphine pour le soulager.

C'est à nous tous, en tant que citoyens responsables, d'être à l'écoute des personnes désespérées qui sont autour de nous et de les aider, car un jour ce sera notre tour!

**Monique Khouzam-Gendron, Montréal**



၁၁

